

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01244

Numéro SIREN : 807 801 824

Nom ou dénomination : SARL A.B.E.R. 85

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2019 sous le numéro de dépôt 12977

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2018

PREMIERE RESOLUTION

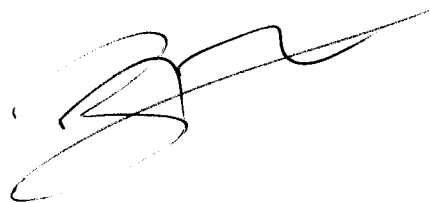
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de – 3 794 Euros de la manière suivante :

Affectation de la perte en report à nouveau déficitaire pour 3 794 €

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de -3 794 Euros au report à-nouveau déficitaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale valide le fait qu'il n'y a eu aucune rémunération pour les gérants au cours de l'exercice 2017/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

ALEXIS BLANCHARD

Gérant

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>EURL ABER 85</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>ZI LA FOLIE NORD 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE</u>							
SIREN <u>8 0 7 8 0 1 8 2 4</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>			
				Exercice N clos le <u>3 0 0 9 12 0 1 8</u>			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	806	016	806	
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	806	048	806	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	73	086	73	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	73	098	73		
Total général (I + II)				110	879	112	879
PASSIF						Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		500	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)			132		(3 279)	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		(3 794)	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		(6 573)	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 5 455)			172		7 452	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		7 452	
Total général (I + II + III)				180		879	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABER 85

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 0 0 9 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		au titre de l'IR					
	Production vendue	{	Biens	{	209		210	
					215		214	
			Services*		217		218	
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*						250	3 686
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		}	262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
		Total des charges d'exploitation (II)				264	3 686	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 686)
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	108
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(3 794)
---	--	--	--	--	--	-----	---------

B — RÉSULTAT FISCAL						312	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						314	3 794

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		108
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	Dont divers			Investissements outre-mer	344		350
	ZFA (44. quaterdecies)	345					
	Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352		354	3 686
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	3 686		
	Déficits antérieurs reportables : *	3 279				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col.1 Déficit col.2	370
							372

Centre conforme à l'original

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf

Le 29 Mars 2019

A 17 heures 30,

Les associés de la -SARL ABER 85, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 euros, divisée en 50 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Mr Alexis BLANCHARD, titulaire de 50 parts

Seul associé de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composants le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis BLANCHARD, gérant.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce, et décision à cet égard,
- rémunération du gérant

Allée de la Sauzaie ZI la Folie Nord -85310 LA CHAIZE LE VICOMTE SARL au capital de 500 Euros

AB

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

- questions diverses,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

AB